

## Cession immobilière avec charges

### LILLE 24 rue de Turenne

#### Compléments d'informations au cahier des charges

- Pourriez-vous transmettre au format informatique les limites de parcelles maximum à prendre en compte en lien avec le projet d'espace public ?

➤ L'étude de « faisabilité et périmètre rue Michel Servet – MEL/Direction Espace public et Voirie – Mai 2019 » qui a été jointe au cahier des charges en format .pdf est mise en ligne au format .dwg.

- Il est indiqué en page 17 du cahier des charges (déroulement de la consultation – phase1) que « **l'équipe intégrera un ou plusieurs architectes dès la phase 1** ».

Puis il est indiqué en page 21 (déroulement de la consultation – phase 2) que « **la Ville de Lille souhaite qu'elle [la mise au point précise du projet architectural] intervienne à l'issue d'une consultation d'architectes** ».

Comment doit-on comprendre l'association de ces deux phrases ? Signifie-t-elle que les architectes présents dans l'équipe durant les 2 phases de sélection de l'acquéreur ne seront pas les concepteurs du projet retenu ?

➤ Pour l'élaboration des propositions à remettre dans le cadre de la présente cession avec charges, les acquéreurs potentiels du site auront nécessairement recours à la compétence d'un ou plusieurs architectes. A l'issue de la présente procédure, il appartiendra à l'acquéreur retenu de se conformer aux modalités de la consultation architecturale demandée par la Ville de Lille.

- Une évaluation périodique des matériaux amiantés et des analyses d'air viennent compléter les diagnostics techniques précédemment mis à disposition. Ils sont consultables sur la page dédiée aux cessions Immobilières du site de la MEL.